

PIECES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DES DOSSIERS
ADMINISTRATIFS DES INTERNES EN MEDECINE

- 1°/ - Une copie du livret de famille (si marié(e) ou de la carte nationale d'identité
- 2°/ - Un extrait du Casier Judiciaire, bulletin n° 3, datant de moins de 3 mois
- 3°/ - Une photo d'identité
- 4°/ - Un certificat médical d'aptitude physique, mentale et nerveuse aux fonctions d'Interne, obligatoirement établi par un médecin des hôpitaux, ou par le médecin du travail (Médecine Préventive : 0262 359000 poste 54016)
- 5°/ - Une déclaration par laquelle l'interne s'engage à se conformer au règlement en vigueur dans l'Etablissement (sur papier libre)
- 6°/ - Une copie de la carte VITALE ou copie de l'attestation VITALE
- 7°/ - Un relevé d'identité bancaire
- 8°/ - Etat des vaccinations (indispensable au service de la Médecine Préventive)

A RETOURNER LES PIECES PAR MAIL OU COURRIER AVANT LE 22/09/17 à :

frederique.henriot@chu-reunion.fr